MM/EG

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE JEAN TREMOULET (V.C)
RUE JEAN BAPTISTE RENOULT (R.D.223)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rues Jean Trémoulet et Jean Baptiste Renoult par la société VÉOLIA – 28 avenue Guynemer – 94600 Choisy-le-Roi, agissant pour le compte de la Mairie d'Ivry-sur-Seine – Esplanade Georges Marrane – 94200 Ivry-sur Seine (modernisation d'un branchement d'eau),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **7 juillet 2023** à **8 heures** jusqu'au **21 juillet 2023** à **17 heures :**

- **Rue Jean Trémoulet** face au n°18 :
  - **Neutralisation de quatre places de stationnement,**
- **Rue Jean Baptiste Renoult** au droit du n°25 :
  - **Neutralisation d'une voie de circulation les jours ouvrés de 8 heures à 17 heures :** la circulation alternée sera gérée par hommes trafic avec piquet K10,
  - **Neutralisation partielle du trottoir :** le cheminement piéton sera maintenu,
  - **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du Service Territorial Ouest-D.T.V.D. Du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- VÉOLIA – 28 avenue Guynemer – 94600 Choisy-le-Roi.

FAIT EN MAIRIE, LE 23 JUIN 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 283 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 23 JUIN 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon